

CERTIFICAT MEDICAL

L'Article L231-2-1 du code du Sport

Créé par [Ordonnance n°2010-379 du 14 avril 2010 - art. 18](#)

La pratique en compétition d'une discipline sportive à l'occasion d'une manifestation organisée par une fédération agréée ou autorisée par une fédération délégataire est subordonnée à la présentation :

- 1° Soit d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de cette discipline ou activité sportive ;
- 2° Soit d'une licence mentionnée à [l'article L. 231-2](#) délivrée pour la même discipline ou activité sportive et portant attestation de la délivrance de ce certificat.

Je soussigné Docteur.....
Certifie avoir examiné Mme, Mlle, M.....

Né(e) le.....

Et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre indiquant la pratique des activités sportives suivantes, non rayées ci-dessous, en compétition.

Un « Raid Multi Sports » est un enchaînement d'activités de pleine nature. L'orientation est l'activité principale des épreuves de Raid, elle est associée à différents moyens de déplacements.

Ce type de compétition peut durer d'une demi-journée à plusieurs jours.

Les activités sportives de base sont : **Rayer les activités sportives non autorisées**

- la course d'orientation
- la course à pied (trail)
- le VTT
- le canoë/kayak
- le roller
- le ski
- la raquette à neige
- les activités de cordes (Escalade, spéléo, canyon...)
-
-

Attention : l'Article L231-2-3

Pour certaines disciplines, dont la liste est fixée par arrêté des ministres chargés des sports et de la santé au regard des risques qu'elles présentent pour la sécurité ou la santé des pratiquants, le certificat médical mentionné aux [articles L. 231-2 à L. 231-2-2](#) ne peut être délivré que dans les conditions prévues au même arrêté. Le certificat médical mentionné au présent article doit dater de moins d'un an. L'Arrêté du 28 avril 2000 fixe les activités spécifiques comme les activités subaquatiques

A.....

Le

Signature et cachet du médecin.

